

DES FAILLES DU SYSTEME D'AIDE

Famille d'accueil depuis 4 ans, je ne regrette pas de m'être lancée dans cette grande aventure de solidarité avec une famille, un enfant en difficulté : même si c'est épuisant, difficile, déconcertant par moments, la joie de vivre de « nos » petits bouts et leurs progrès nous donnent l'énergie de continuer.

Nous avons de plus la chance d'avoir presque toujours pu compter sur le service de placement familial pour un soutien, une réflexion, une demande de rencontre avec la famille naturelle, une écoute de nos enfants biologiques quand certains aspects de l'accueil devenaient lourds pour eux (comportement des enfants accueillis, moindre disponibilité des parents).

Mais au fur et à mesure que notre expérience personnelle se poursuit et que nous avons l'occasion d'entendre le vécu des familles d'accueil lors de rencontre à la Porte Ouverte, nous sommes de plus en plus conscients des failles du système d'aide.

Les quelques exemples qui suivent sont récents et vérifiés.

Je donne peu de précisions pour éviter une identification. Les prénoms sont fictifs.

Jessica, presque 5 ans, va entrer en famille d'accueil. C'est ce que l'assistante sociale (AS) du service d'aide à la jeunesse (SAJ) a convenu avec sa famille naturelle, au vu des énormes lacunes de son développement et de l'échec du travail tenté pour mobiliser la famille aux changements indispensables.

Une rencontre est organisée par l'AS, dans la famille d'origine, en sa présence et avec l'AS du service de placement sollicité pour encadrer l'accueil s'il se confirme.

L'objectif est que famille naturelle, enfant et famille d'accueil puissent faire connaissance.

En parlant avec la fillette, la famille d'accueil réalise tout à coup que celle-ci ne sait pas pourquoi ce monsieur et cette dame sont là : on n'a pas parlé avec elle du projet d'accueil ! Elle sait seulement que sa sœur vit chez eux.

Interrogée par la famille d'accueil sur ce que sait l'enfant, l'AS du SAJ explique qu'elle a parlé avec la famille naturelle devant Jessica et que celle-ci lui semblait attentive, mais elle ne s'est pas adressée à l'enfant.

C'est la famille d'accueil qui, finalement, lui explique le projet, en précisant bien que Jessica aura du temps pour apprendre à la connaître et qu'elle pourra, après ces contacts, dire ce qu'elle pense de ce projet d'aller vivre chez elle.

Le placement se fera, mais pendant plusieurs mois, Jessica vivra son entrée en famille d'accueil comme un enlèvement dont elle ne comprend pas les raisons (« Pourquoi je ne suis plus là-bas ? Je ne m'amuse pas ici »).

Où est le respect de l'enfant ? N'est-il pas le premier concerné par cette décision qui va bouleverser tous ses repères habituels ? Est-il objet qu'on déplace ou sujet de sa vie ? Plusieurs services de placement familial expliquent à l'enfant, même âgé de quelques mois seulement, son histoire et les raisons pour lesquelles on va chercher pour lui une famille d'accueil. Et l'enfant réagit (pleurs quand on lui redit son histoire, par ex.). Puis, on lui présente sa future famille d'accueil.

Par décision du Directeur du SPJ, Arthur, 6 ans, quitte la famille d'accueil où il vivait depuis 5 ans pour retourner chez ses parents d'origine, qui le revendiquent et n'acceptent pas la place de la famille d'accueil dans la vie de leur fils.

Depuis le retour, le SPJ n'a prévu aucun contact entre l'enfant et sa famille d'accueil et ne donne aucune nouvelle de l'enfant malgré les demandes de la famille d'accueil. De plus,

aucun soutien psychologique n ' a été prévu pour garantir à l ' enfant un lieu neutre où exprimer ce qu ' il ressent, pour le soutenir dans cette réintégration bouleversant tous ses repères.

Que ressent-il par rapport à la perte de sa famille d ' accueil, qu ' a-t-il compris à cette décision? N ' est-ce pas un nouvel abandon? A-t-il pu faire sa place dans sa famille d 'origine, mais à quel prix pour son équilibre psychique puisqu ' il a dû renier toute sa vie antérieure (en reprenant le discours négatif de ses parents envers la famille d ' accueil).

Où est le respect de l ' enfant quand une décision vient couper sa vie en deux sans que des « passerelles » soient prévues ? Le rôle des professionnels de l ' aide n ' est-il pas d ' abord de rechercher, chaque fois que c ' est possible, « un partenariat » entre les deux familles autour de l ' enfant ?

Où est le respect de la souffrance quand on ne prévoit pas d ' emblée un soutien psychologique où il puisse s ' exprimer ? Mais a-t-on vraiment envie d ' écouter ce qu ' il a à nous dire et qui risquerait de bouleverser nos certitudes d ' agir pour son bien ?

Où est le respect des enfants de la famille d ' accueil, qui sont attachés à lui comme à un frère et n ' ont même pas droit à des nouvelles ?

Suite à l 'hospitalisation de la personne qui l ' élevait, un enfant de 11 mois est confié à une famille d 'accueil d 'urgence en attendant son entrée dans une famille d 'accueil à moyen terme. Événement imprévu, de profondes attaches affectives se créent spontanément entre la famille d 'accueil d 'urgence et l 'enfant. Ne peut-elle y rester ? Non, le principe des familles d 'accueil d 'urgence ne le permet pas, cela équivaudrait à choisir son enfant d 'accueil. Au nom de ce principe, l 'enfant a quitté après 2 mois sa famille d 'accueil d 'urgence pour une autre famille. Après 6 jours, il s 'est retrouvé à l 'hôpital : il ne gardait aucune nourriture, ne buvait pas les biberons, bref se laissait dépérir. Il s 'est finalement adapté : un bébé a-t-il le choix ? Mais avec quelle trace dans son psychisme ?

Son cri était probablement trop silencieux pour être entendu.

L 'accueil d 'une fillette de bientôt 5 ans est proposé à une famille de 4 enfants. Avec le rapport d 'expertise psychologique sous les yeux, l 'AS du SAJ informe la future famille d 'accueil du gros retard de l 'enfant, par manque de stimulation, et de ses capacités d 'évolution. Mais elle ne dit pas un mot des conclusions précises du rapport d 'expertise, qui orientent l 'enfant vers un hôpital de jour ou vers un Institut Médico-Pédagogique.

(Il n 'y a pas seulement un retard pédagogique, mais de gros problèmes de construction de sa personnalité !).

Les contacts préalables se passent bien, la fillette pouvant présenter une façade adaptée ; même si son retard (de langage, de maturité) est évident. C 'est quelques jours après son entrée en famille d 'accueil qu 'elle laisse apparaître ses problèmes de personnalité : identification à des animaux, automutilation, repli sous les tables dès qu 'une situation l 'angoisse, collage à sa mère d 'accueil avec rejet de presque tous les autres membres de la famille.

La famille d 'accueil consulte rapidement un psychologue : effroi de découvrir l 'ampleur du problème, colère de ne pas avoir réfléchi à l 'accueil en connaissance de cause, souffrance des autres enfants pour lesquels les parents ne sont plus guère disponibles.

Après plusieurs mois extrêmement douloureux pour tous, où la famille se demandait si elle serait capable de continuer cet accueil, tout en se sentant engagée envers la fillette qui s 'apprivoisait très progressivement, plusieurs éléments ont permis la poursuite de l 'accueil :

- découverte d ' une psychologue acceptant de la prendre en charge deux fois par semaine ;
- encadrement très positif de l ' institutrice permettant certains progrès de sociabilité ;
- soutien du service de placement familial (non informé, lui non plus au départ, *de l ' état réel de la fillette par l ' AS du SAJ*).

Mais où est le respect de la famille d ' accueil, de l 'enfant en accueil, lorsqu ' un professionnel fait le choix de cacher des informations capitales au risque que la famille d ' accueil soit débordée par les problèmes de l ' enfant, que tout son équilibre en soit perturbé et qu ' à la limite, le placement aboutisse à une rupture dont tous (familles d ' accueil et enfant) se culpabiliseront et souffriront.

Damien, 7 ans, présente de graves difficultés comportementales liées à son passé. Soucieux de lui procurer rapidement une aide adaptée, ses parents d ' accueil prennent l ' initiative de consulter un pédopsychiatre. Ce contact est positif et déjà éclairant, un suivi va pouvoir se mettre en place. mais la maman d ' origine n ' est pas d ' accord et le dit à l ' enfant (crainte que le passé de maltraitance ne soit remué au cours du traitement ?). Le SAJ oriente la famille d ' accueil vers une autre équipe.

Coût pour l ' enfant : plusieurs mois d 'attente avant qu ' un suivi ne puisse s ' instaurer et, pendant cette attente, passages à l ' acte inquiétants, où il se met en danger et où il met d ' autres enfants en danger.

Où est le respect de l ' enfant quand il faut tant de temps, tant de passages à l ' acte avant qu ' une aide en profondeur lui soit apportée ?

Pourquoi énoncer tous ces faits ?

Non pour critiquer gratuitement le système d ' aide mais :

- pour rappeler que ces enfants accueillis, déjà victimes des problèmes vécus par leurs parents naturels, risquent de devenir victimes de décisions dans lesquelles leurs besoins et leur parole (verbale et non verbale) ne soit pas pris en compte prioritairement. La maltraitance institutionnelle vient alors redoubler le traumatisme initial.
- pour rappeler que les familles d ' accueil sont d ' abord des familles, avec leurs compétences mais aussi leurs limites. Toute famille ne peut pas tout assumer, tout enfant n ' est pas apte à s 'intégrer dans une famille. Les enfants de la famille d ' accueil vivent les conséquences positives comme négatives de l 'accueil, tenons-en compte. Une information correcte et un temps de réflexion sont indispensables.
- pour inviter chacun, professionnel comme famille d ' accueil, à développer ses compétences dans ce domaine où les émotions sont sollicitées bien plus qu 'ailleurs, et où les lectures, formations, échanges entre familles d ' accueil...aident à prendre du recul et à mieux faire voir quel est L ' INTERET SUPERIEUR DE L ' ENFANT QUE NOUS ACCUEILLONS.